

DÉCLARATION REVENUS 2021

REVENUS DE SOURCE ETRANGÈRE ET REVENUS ENCAISSÉS A L'ÉTRANGER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberti Egsito Fraternisi

> DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PERÇUS PAR UN CONTRIBUABLE DOMICILIÉ EN FRANCE

Nom											
Prénom											
Adresse											

Vous devez remplir une déclaration $n^{\circ}2047$ si votre foyer – vous, votre conjoint ou les personnes à votre charge – a encaissé des revenus hors de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ou perçu des revenus de source étrangère. Vous devez **obligatoirement** reporter les montants saisis sur votre 2047 dans les rubriques correspondantes de votre déclaration principale ($n^{\circ}2042$, 2042C ou 2042C Pro)

Le

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à la déclaration n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative (2047-NOT). Vous y trouverez des informations générales, des explications concernant les lignes de la déclaration ainsi que les taux de crédit d'impôt applicables aux revenus de capitaux mobiliers selon le pays d'origine.

TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET Montant des revenus, sans déduction de l'impôt payé à l'étral		1, voir notice	
	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU REVENU EN €	REPO
TRAITEMENTS, SALAIRES		PUBLIC PRIVÉ	2042
Déclarant 1			CADRE
Déclarant 2			
Personnes à charge			
HEURES SUPPLÉMENTAIRES EXONÉRÉES DES	FRONTALIERS PAYANT L'IMPÔT EN F	RANCE SUR LEUR SALAIRE	
Méthode choisie voir attestation nº 2041-AE	Forfait Réel		
MONTANT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES			1GH?
Déclarant 1			
Déclarant 2			
Personnes à charge			
SALAIRE NET IMPOSABLE APRÈS DÉDUCTION DES HEI	URES SUPPLÉMENTAIRES		1AG 3
Déclarant 1			
Déclarant 2			
Personnes à charge			
PENSIONS, RETRAITES, RENTES			
PENSIONS, RETRAITES			
Déclarant 1			CADR
Déclarant 2			
Personnes à charge			
PENSIONS EN CAPITAL TAXABLES À 7,5 %			
Déclarant 1			1AT
Déclarant 2			1BT
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX			
otal perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance			
Moins de 50 ans			CADE
De 50 à 59 ans			
De 60 à 69 ans			
À partir de 70 ans			

2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS IMPOSABLES EN FRANCE

À reporter sur votre déclaration n° 2042 ou n° 2042 C, cadre 2, voir notice et colonne de droite

20 REVENUS DES VALEURS MOBILIERES ÉTRANGÈRES ET REVENUS ASSIMILÉS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER

Lorsque la convention fiscale prévoit l'élimination de la double imposition par un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger, indiquez le montant des revenus perçus (après déduction de l'impôt supporté à l'étranger), le taux applicable indiqué dans la notice et le montant de l'impôt supporté à l'étranger. Le crédit d'impôt à retenir est égal au montant de l'impôt supporté à l'étranger sauf lorsque le produit du montant net du revenu par le taux applicable est inférieur. Dans ce cas, il convient de retenir ce dernier montant (suivre lignes 203 à 208 ou 233 à 238, selon le cas).

200201		REPOR 2042
202	Revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt payé à l'étranger	
203		
204		
205	- Not appreciate	
206		
207		
	Si ligne 205 < ligne 206, retenir la ligne 205; si ligne 206 < ligne 205, retenir la ligne 206 Total à reporter ci-après page 4, cadre 7, Impôt étranger retenu	
208	Revenus crédit d'impôt inclus <i>total lignes 203 + 207</i>	
210	Revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	
	Montant brut + + +	
	sans déduction de l'impôt payé à l'étranger	
220	Revenus provenant de pays avec lesquels la France n'a pas conclu de convention	
224	Total des dividendes et jetons imposables Lignes 208 + 210 + 220	
221222		200
223		275
230 231		
232	Intérêts ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt payé à l'étranger	
233	Montant net encaissé + + + =	
234	4 Taux applicable × × × ×	
235	5 <u>Résultat</u>	
236	Impôt supporté à l'étranger	
237	7 Crédit d'impôt retenu + + + +	
	Si ligne 235 < ligne 236, retenir la ligne 235 ; si ligne 236 < ligne 235, retenir la ligne 236. Total à reporter ci-après page 4, cadre 7, Impôt étranger retenu	
238	Intérêts crédit d'impôt inclus lignes 233 + 237	
240	Intérêts ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	
	Montant brut + + + =	
	sans déduction de l'impôt payé à l'étranger	
250	Intérêts provenant de pays avec lesquels la France n'a pas conclu de convention	
251	Total des intérêts imposables Lignes 238 + 240 + 250	2042
252		2TR
253	- dont intérêts des prêts participatifs et des minibons	211
254	4 – dont produits et gains des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie	CADRE 2



260	REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES FRANÇAISES ET REVENUS ASSI	MILÉS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGE	R	
	Montant des revenus, sans déduction de l'impôt payé à l'étranger.	PAYS D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN €	REPORT 2042
	Revenus des actions et parts Abattement de 40 % si option barème			200
	Autres revenus distribués			2TS
	Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe			2TR
	Produits et gains des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie			CADRE 2
270	DIVERS			2042
271	Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible			2CG
272	Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option ba	rème		2BH
273	Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé			2CK
274	Frais et charges déductibles si option barème			2CA
				2042 C
275	Impatriés: fraction exonérée (50 %) crédit d'impôt inclus			2DM
276	Crédit d'impôt étranger conventionnel sur fraction exonérée des impatriés à repo	ter ci-après page 4, cadre 7		
3	PLUS-VALUES IMPOSABLES EN FRANCE Sans déduction de l'impôt payé à	V.44		
J	À reporter sur votre déclaration n° 2042 C, cadre 3, voir notice	r euanger.		
30	Plus-values de cession de valeurs mobilières:	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN €	2042 C
	– plus-values avant abattement			3VG 3UA
	- abattement			CADRE 3
	Plus-values immobilières			3VZ
40	Indiquez le montant des revenus déterminés sur la déclaration de revenus foncie À reporter sur votre déclaration n° 2042, cadre 4, voir notice ADRESSE DES IMMEUBLES CONCERNÉS	ers n° 2044 (sauf micro-foncier). PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN €	2042 CADRE 4
5	REVENUS DES PROFESSIONS NON SALARIÉES IMPOSABLES EN À reporter sur votre déclaration n° 2042 CPRO, voir notice	I FRANCE Sans déduction de l'impôt pa	yé à l'étranger	
50	BÉNÉFICES AGRICOLES	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN€	2042C PR
30	Déclarant 1			BA
	Déclarant 2			BA
	Personnes à charge			
51	BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX			
	Déclarant 1			BIC
	Déclarant 2			
	Personnes à charge			
52	BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX			
	Déclarant 1			BNC
	Déclarant 2			
	Personnes à charge			
53	PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES À LONG TERME			BA BIC BN

54 REVENUS NETS DE LA CESSION OU CONCESSION DE BREVETS ET ASSIMILÉS



ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION selon la convention fiscale applicable

REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduction de 10 % ou des frais réels), sans déduire l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration nº 2042 C.

DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTIO DE L'IMPÔT ÉTRANGER	REPORT 2042 C
Montant total				8тк
Montant total		·		OIK

REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT ÉTRANGER 7

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger, indiquez le montant des revenus (après imputation des charges sans déduire l'impôt payé à l'étranger) et le montant de l'impôt payé à l'étranger (montant déterminé page 2 lignes 207 et 237 pour les revenus de capitaux mobiliers).

Reportez ensuite le total de cet impôt sur la déclaration nº 2042 C, ligne 8VL (revenus de capitaux mobiliers, plus-values, gains d'actionnariat salarié) ou lignes 8VM, 8WM, 8UM (autres revenus). Le crédit d'impôt sera limité au montant de l'impôt français afférent à ces revenus.

70	PLUS-VALUES, RCM PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	IMPÖT ÉTRANGER RETENU	2042 C
	Montant total		:		8vL
71	AUTRES REVENUS		,		8vm >
	PAYS DORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	IMPÔT ÉTRANGER RETENU	

8 REVENUS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF autres que les salaires et pensions

Si la convention prévoit que vos revenus de source étrangère sont exonérés en France mais retenus pour le calcul de l'impôt sur vos revenus imposables en France (taux effectif), indiquez vos revenus autres que les salaires et pensions, après déduction des charges et de l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TI de la déclaration n° 2042 C.

Déclarez directement vos salaires ou pensions ligne 1AC ou 1AH et suivantes de la déclaration nº 2042C sans les indiquer ci-dessous.

DÉCLARANT	PAYS DORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU APRES DEDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	V	2042 C
Montant total			=		811

REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE IMPOSABLES AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

Indiquez le montant des revenus d'activité et de remplacement déjà déclarés aux rubriques 1 et 5 (sans déduction de l'impôt payé à l'étranger) qui sont imposables aux contributions sociales en France (voir notices 2047-NOT et 2041GG) et reportez-les sur votre déclaration n° 2042C, cadre 8.

Indiquez vos revenus selon le taux de		2	2042 C				
revenus non salariaux	9,2%	8	8то				
salaires	9,2%	3	8TR				
allocations de préretraite	9,2%	3	8sc				
allocations de chômage			6,2%	8sw	3,8%	8	8sx
indemnités journalières de maladie,	6,2%	3	8тw				
pensions de retraite et d'invalidité	8,3%	8тv	6,6%	8тн	3,8%		8тх
pensions en capital soumises	,		•				
à l'imposition forfaitaire	8,3%	8sa	6,6%	850	3,8%	8	8sB

